

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/6951
18 novembre 1965

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 18 NOVEMBRE 1965, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'HAITI

J'ai l'honneur de transmettre sous ce couvert à Votre Excellence, le texte de la Déclaration que Son Excellence M. le Dr François Duvalier, Président à vie de la République d'Haïti, a adressé au Conseil de sécurité au sujet de la question de la Rhodésie du Sud.

Conformément aux instructions du Gouvernement haïtien, je saurais gré à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer cette déclaration comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Haïti auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Carlet R. AUGUSTE

TEXTE DE LA DECLARATION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
DOCTEUR FRANCOIS DUVALIER, PRESIDENT A VIE DE LA
REPUBLIQUE D'HAITI

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que le Gouvernement de la République d'Haïti déplore la situation confuse qui prévaut en Rhodésie du Sud au détriment des droits imprescriptibles de la majorité du peuple qui, en fait, constitue la nation évoquant les liens inaltérables et historiques qui unissent la première République nègre libre du monde au continent africain. Je vous assure de l'appui moral et matériel de mon gouvernement à tout projet de résolution d'un Etat Membre ou à toute résolution du Conseil de sécurité qui viserait à garantir le respect et la dignité de la majorité du peuple rhodésien. Je saurais gré à Votre Excellence de faire publier ma déclaration comme document officiel de l'ONU.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président à vie de la
République d'Haïti,

(Signé) Dr. François DUVALIER

